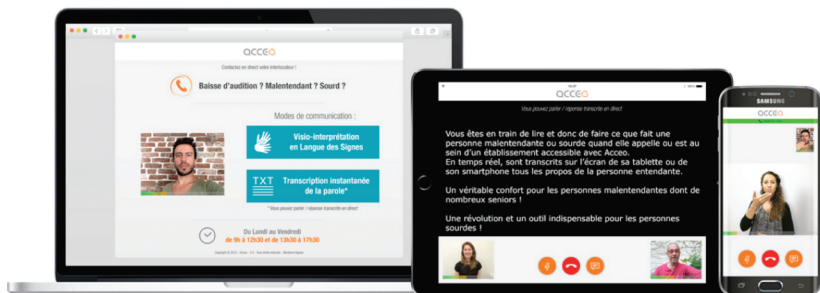
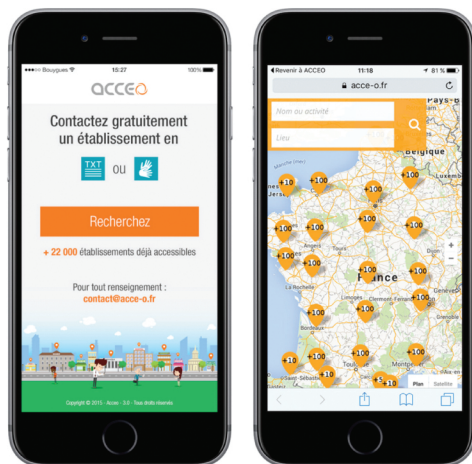




Une application multi-supports



Avec **ACCEO**, le public malentendant ou sourd peut :



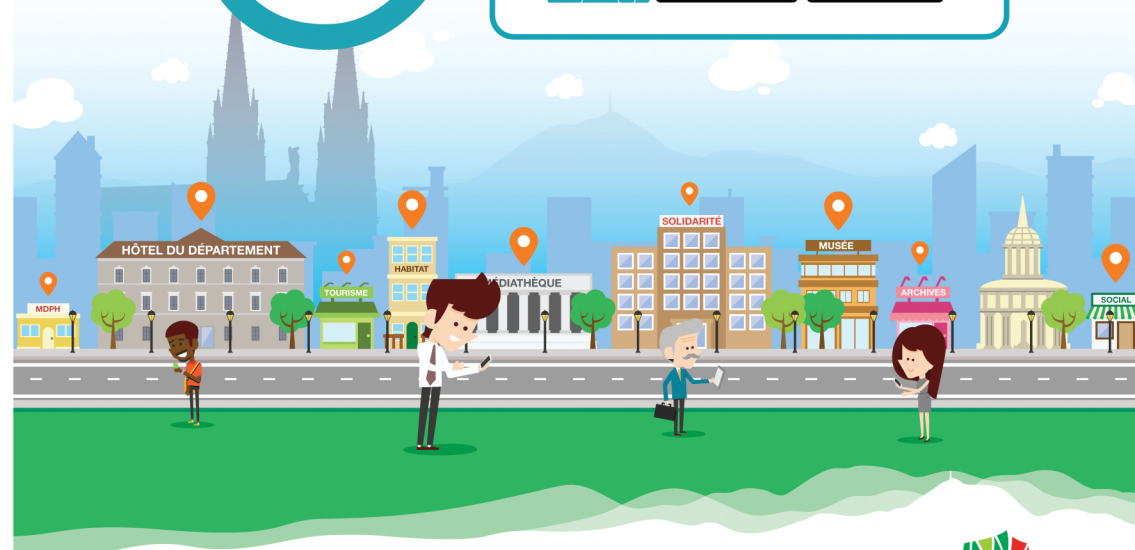
- ▶ consulter l'**annuaire** des établissements accessibles **disponible** sur www.acce-o.fr,
- ▶ **géolocaliser** les sites accessibles les plus proches,
- ▶ **échanger** par **téléphone** ou se rendre **sur place** pour un **entretien en face à face** avec un **interlocuteur** entendant.

Sourd ou malentendant ?

Les accueils du Conseil départemental sont équipés du dispositif **ACCEO** accessible par téléphone ou sur place



Téléchargez et utilisez gratuitement Acceo



L'accès aux services publics du département pour tous !



Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a en charge toutes les solidarités. Parmi celles-ci, il accorde une importance majeure au **maintien et au développement de l'autonomie**

des personnes en situation de handicap ou âgées. Il se trouve qu'une part importante de celles-ci (10% de la population du département) sont **sourdes ou malentendantes**. Le Département s'engage donc pour le maintien du lien social et du parcours de vie de nos concitoyens les plus fragiles.



Le dispositif Acceo a ainsi été mis en place. **Solution de mise en relation entre les personnes sourdes ou malentendantes** et les services départementaux, le dispositif est conçu pour être simple, immédiat, sécurisé et disponible *via* une simple connexion internet. **Acceo est gratuit pour les usagers déficients auditifs.** Il a été déployé sur l'ensemble des sites du Conseil départemental qui accueillent du public.



Simple comme un coup de fil...

Avec Acceo, **les échanges sont fluides et confortables** pour tous (entendants, déficients auditifs, sourds ou malentendants). Chacun s'exprime selon son mode de communication sans frustration, en ayant l'assurance d'être compris.

Deux modes de communication sont disponibles :

- D'une part, la **transcription instantanée de la parole (TIP)** : cette modalité est adaptée aux personnes malentendantes, aux seniors, voire aux personnes sourdes qui s'expriment oralement.
- La **langue des Signes Française (LSF)** : cette modalité conviendra aux personnes sourdes ou malentendantes **non oralisées**.

Les usagers déficients auditifs ont désormais accès, **à distance ou sur place, en temps réel, via** la plate-forme d'opérateurs Acceo, **sans réservation** et en **libre-accès**, depuis le site internet du Département ou encore *via* une application pour smartphone, à n'importe quel service public départemental.